



Le petit malin

Bulletin trimestriel du Syndicat CGT de l'EPSM 71
N°32, juin 2025

Plus d'infos sur notre site internet

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/>

Les bonnes nouvelles

- ✓ **RETIS** : suite à une mission F3SCT où de graves dysfonctionnements ont été révélés, le directeur a fait appel à une psychologue du travail extérieure afin d'objectiver la problématique. Le personnel s'est pleinement engagé dans cette démarche. A l'issue du rapport de la psychologue, le directeur, soutenu par la Pdte de la CME, a pu ainsi prendre les décisions qui s'imposaient, au grand soulagement des agents. **Tout ceci démontre l'importance de faire remonter les dysfonctionnements aux représentants élus du personnel qui peuvent alors les traiter dans les instances** (CSE, soit le Comité Social d'Etablissement, et F3SCT, soit la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail, voire le Conseil de Surveillance)
- ✓ **Psychologues** : 63 psychologues sur l'EPSM. A l'issue du concours, ne restent que 18 contractuels (sur postes précaires ou par choix pour l'essentiel). Les postes vacants seront prochainement pourvus. Quant à l'APP, les psychologues seront intégrés à leurs équipes. Si l'équipe refuse, possibilité de demander 1 ou 2 APPs spécifiques pour des psychologues à M. PETEUIL
- ✓ **Aménagement du poste de travail accueil/secrétariat à la MAS** : la médecine du travail préconise la mise en place d'une barrière empêchant l'intrusion des résidents. La Direction trouve cette proposition pertinente
- ✓ **VAD et agression** : il est prévu de changer les téléphones portables en extra avec une application sur les smartphones qui sert de PTI relié au standard de l'EPSM qui enverra les forces de l'ordre (les agents seront alors géolocalisés mais uniquement en cas de déclenchement du PTI) + bouton que les agents auront sur eux pour déclencher leur PTI. Un test va démarrer.

Les mauvaises nouvelles

- **Aigue-Marine** : planning sous tension, 35 FEI agressivité/violence depuis le 1^{er} janvier. Réponse de la Direction : arrivée IDE le 05/05 jusqu'en août pour remplacer le congé maternité, remplacement avec 1 AS pour compenser le manque d'IDE + pool autant que possible + retour congé maternité début de l'été normalement. Donc, pour la Direction, tout devrait rentrer dans l'ordre ...
- **Organisation et effectifs du PIJD intra** : la médecine du travail alerte sur la grande inquiétude qui lui est rapportée par les agents (grand mal être dans ces unités par rapport à la réorganisation). Selon la Direction, les effectifs n'ont pas changé, des maquettes ont été faites par la DSI. 2 postes n'ont pas été parus car contrat CAE affecté. Manque de dialogue et de concertation selon les agents
- **La mission F3SCT en pédopsychiatrie aux Cèdres et à Myosotis** est à refaire par manque de participation

Le mitigé

- **Bilan financier** : la direction revoit son plan de financement qui endettera trop l'EPSM en 2029, officiellement sans toucher aux dépenses de personnel, mais en réduisant les charges hôtelières de 4 %. A surveiller !
- **Effectifs** : autant de départs que d'arrivées pour les infirmiers, mais poursuite de l'allocation d'études
- **Remplacement des agents en formation** : mis en place progressivement via des moyens supplémentaires sur le pool
- **Temps partiels choisis du pôle pédo** : la règle d'1 seul pour tous les psychos + 1 seul pour les infirmiers est abolie. « A chacun de faire sa demande et chaque unité verra ce qu'elle peut accorder ». Faites donc vos demandes !
- **Topaze** : l'unité récemment réouverte dédiée au « partenariat humaniste », càd avec la mission de créer des activités thérapeutiques, n'arrive pas à remplir ses missions, faute d'effectifs suffisants (souvent seulement 2 paramédicaux en poste). La direction demande des données factuelles et évaluera en fin d'année quand l'unité comptera tous ses 15 patients, et que le pool sera mieux mutualisé. **Partie remise donc !**
- **Concours Assistantes Sociales** : elles sont 13 agents dont 5 contractuelles, parfois depuis 5 ans. **Le directeur est d'accord pour organiser un concours, mais ne donne aucune date, et ce en fonction du budget disponible** : les assistantes sociales apprécieront !
- **Agrandissement de l'EHPAD** : projet de doublement de capacité (de 38 à 67 lits), sur l'emplacement de Bécarre qui réintégrerait le CHS. Ouverture prévue en 2029. Coût de l'extension = 8 M€, financé à hauteur de 1,3 € sur fonds propres, si ARS et Conseil Départemental financent 6 M€
- **Remplacement en cas d'absentéisme** : Les règles sont : en interne avec le planning et, si les arrêts sont longs, des points réguliers sont faits. La DSI remplace quand elle peut avec des contrats de remplacement ou les heures supplémentaires mais pas de recours à l'intérim.

Addictions et fermetures des unités intra

Consommations importantes, circulation et deal en augmentation, augmentation des produits saisis, incendies à répétition, sans forcément faire un lien de cause à effet, mais les suspicions sont sérieuses.

La direction a décidé de limiter temporairement la circulation. Au niveau du pôle prisme, les retours sont positifs selon la Direction : la relation soignant-soigné s'est améliorée, le comportement des patients a changé, facilitant leur prise en charge ; les patients seraient eux-mêmes satisfaits et en auraient fait part aux soignants car ils subissent moins de harcèlement. Une patiente a pourtant contesté cette décision. Cette fermeture modifie également le travail des professionnels, notamment des PMS et de l'UISAM pour accompagner les sorties par un professionnel. Mesure terminée au 28 juin.

Le groupe de travail sur les conduites addictives qui s'est réuni 3 fois a fait ressortir 3 axes de travail :

- La réglementation et le juridique pour dessiner un cadrage des réponses données. Un expert juridique a été consulté par rapport au règlement intérieur, un aménagement des extérieurs est à réfléchir
- Le soin : relation soignant/soigné, projet en cours de construction, un pair aidant en addictologie
- La formation sur les conduites addictives, formation des ambassadeurs en addictologie, organisation d'un colloque en cours d'élaboration pour novembre 2025

Selon le conseil juridique pas de possibilité de signer un contrat d'engagement entre les médecins et les patients.